

quebecvote.ca

L'Assemblée constituante citoyenne a la faveur des électeurs de QuébecVote pour établir une constitution pour le Québec et réformer notre démocratie.

Les citoyens-électeurs du Parlement virtuel créé récemment sur **Quebecvote.ca** appuient massivement la création d'une Assemblée constituante citoyenne pour présider à l'élaboration d'une constitution pour le Québec d'aujourd'hui, et ils recommandent aux députés de l'Assemblée nationale de reprendre à leur compte le projet de loi qu'ils ont appuyé.

Le projet de loi, qui établit le fonctionnement et le mandat d'une telle Assemblée constituante, ainsi que les grands objectifs à atteindre dans la constitution qu'elle aura la tâche de rédiger, est proposé par André Larocque qui fut sous-ministre à la réforme des institutions démocratiques dans le premier gouvernement de René Lévesque.

Selon le projet de loi, l'Assemblée constituante proposée serait formée de 125 citoyens volontaires, tirés au sort de façon à assurer son indépendance face aux partis politiques et à garantir une représentation équitable et responsable basée sur la langue, le territoire, la parité des sexes et les communautés culturelles, et surtout, indépendante des partis. Elle serait ainsi entièrement libre et indépendante de l'Assemblée nationale et des partis politiques du Québec et du Canada, et s'appuierait, pour son financement et son administration, sur les services du Directeur général des Élections. Elle aurait deux ans pour consulter la population de toutes les régions du Québec et déterminer le texte d'une constitution que l'Assemblée nationale devrait être soumettre au peuple québécois par référendum dans les six mois. Ce texte devrait pouvoir établir clairement la prééminence de la souveraineté populaire, une citoyenneté québécoise, les valeurs fondamentales de la société québécoise et l'organisation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires ainsi que le pouvoir des citoyens au plan territorial.

Comme beaucoup d'autres, M. Larocque considère que l'élaboration d'une constitution québécoise par le peuple québécois peut-être l'occasion rêvée de sortir la vie politique québécoise de l'impasse où elle se trouve présentement en refondant le Québec sur ses valeurs et ses aspirations actuelles et en redéfinissant les institutions démocratiques souhaitées au niveau national et au niveau territorial. M. Larocque rappelle que tous les États démocratiques possèdent une constitution, y compris les États fédérés comme les 50 États américains, les 26 cantons suisses, les 15 laenders allemands. Au Canada, seule la province de Colombie britannique a une constitution. Au cours des dernières années, dans plusieurs États sud-américains, la Bolivie notamment, l'élaboration collective d'une nouvelle constitution a marqué le départ d'une nouvelle dynamique collective et démocratique et d'une réaffirmation de l'autorité du gouvernement élu par le peuple sur

les grandes entreprises économiques et institutions financières. Hervé Kempf, en conférence à Rimouski le 6 mai dernier, affirmait lui aussi que l'élaboration d'une nouvelle constitution peut être un excellent moyen de rétablir la préséance du pouvoir politique sur le pouvoir des oligarques financiers et économiques qui dominent présentement.

Le projet de loi et les commentaires qu'il a suscité peuvent être consultés sur www.quebecvote.ca. Ce site propose une expérience de démocratie directe où les électeurs inscrits peuvent proposer des projets de loi et se prononcer sur les projets de loi proposés par d'autres citoyens-électeurs. Les responsables du site estiment que sans une injection importante de démocratie directe, rendue possible par les techniques de communication moderne, notre démocratie de représentation, qui relève d'une époque où les moyens de communication étaient limités, risque de continuer à se dégrader.

Courriel : quebecvote@gmail.com